



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg  
42210 UNIAS  
Tel: 04-77-54-43-59

# EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

## 02 juillet 2025

## N°20/2025

Le 02 juillet 2025, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 26 juin 2025.

**Présents :** Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Patrick RAIMOND, Joseph BRANCATO et Christophe ROME

**Absents excusés :** Julien VEY (pouvoir à Christophe ROME), Christophe RIOCREUX

**NBRE DE CONSEILLERS** en exercice : 09  
présents : 07  
votants : 08

**Date convocation :** 26 juin 2025

**Secrétaire de séance :** Marc MARLEF

**OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2 du Code général de la fonction publique)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Considérant ce qu'il suit :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

**Considérant** la nécessité de recruter temporairement un agent contractuel pour effectuer le ménage de l'école, aide ATSEM et à la cantine en raison d'un surcroît d'activité au sein de l'école en lien avec la fin de l'année scolaire (sorties scolaires, préparation de la fin d'année).

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier du **30 juin 2025 au 03 juillet 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20250702-DEL2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Cet agent sera présent :

- ✓ Lundi 30 juin 2025 de 8h30 à 13h30
- ✓ Mardi 01 juillet 2025 de 8h30 à 13h30
- ✓ Mercredi 03 juillet 2025 de 8h30 à 13h30

**Soit un total de 15h sur la période**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice **brut 388**.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenues par l'agent ainsi que son expérience.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'adopter la proposition du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

**ADOPTE :** à l'unanimité des membres présents

A UNIAS  
Certifié exécutoire  
Le 03 juillet 2025

Le Maire,  
Yves DUPORT

Le secrétaire de séance  
Marc MARLEF



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, situé au 184 Rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03, ou éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication,

- Transmis au représentant de l'Etat le : *31/07/2025*
- Publié *en Mairie* le *8/07/2025*